



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 5 septembre 2014  
(OR. en)

12777/14

INST 392

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL prise d'un commun accord avec le président de la Commission élu, adoptant la liste des autres personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission

---

**DÉCISION DU CONSEIL,  
prise d'un commun accord  
avec le président de la Commission élu,**

**du**

**adoptant la liste des autres personnalités  
qu'il propose de nommer membres de la Commission**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 17, paragraphe 3, paragraphe 5 et paragraphe 7, deuxième alinéa,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu la décision 2013/272/UE du Conseil européen du 22 mai 2013 concernant le nombre de membres de la Commission européenne<sup>1</sup>,

---

<sup>1</sup> JO L 165 du 18.6.2013, p. 98.

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de la Commission nommée par la décision 2010/80/UE du Conseil européen<sup>1</sup> prend fin le 31 octobre 2014.
- (2) Une nouvelle Commission, composée d'un ressortissant de chaque État membre, y compris son président et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, devrait être nommée jusqu'au 31 octobre 2019.
- (3) Le Conseil européen a désigné M. Jean-Claude JUNCKER comme la personnalité proposée au Parlement européen comme président de la Commission et le Parlement européen l'a élu président de la Commission lors de sa session plénière du 15 juillet 2014.
- (4) Le Conseil devrait adopter, d'un commun accord avec le président de la Commission élu, la liste des autres personnalités qu'il propose de nommer membres de la Commission jusqu'au 31 octobre 2019.

---

<sup>1</sup> Décision 2010/80/UE du Conseil européen du 9 février 2010 portant nomination de la Commission européenne (JO L 38 du 11.2.2010, p. 7).

- (5) Le 30 août 2014, le Conseil européen, en accord avec le président de la Commission élu, a nommé Mme Federica MOGHERINI haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité conformément à l'article 18, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne.
- (6) Conformément à l'article 17, paragraphe 7, troisième alinéa, du traité sur l'Union européenne, le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

D'un commun accord avec M. Jean-Claude JUNCKER, président de la Commission élu, le Conseil propose de nommer membres de la Commission, jusqu'au 31 octobre 2019, les personnalités suivantes:

M. Vytenis Povilas ANDRIUKAITIS

M. Andrus ANSIP

M. Miguel ARIAS CAÑETE

M. Dimitris AVRAMOPOULOS

Mme Elżbieta BIENKOWSKA

Mme Alenka BRATUŠEK

Mme Corina CREȚU

M. Valdis DOMBROVSKIS

Mme Kristalina GEORGIEVA

M. Johannes HAHN

M. Jonathan HILL

M. Phil HOGAN

Mme Věra JOUROVÁ

M. Jyrki KATAINEN

Mme Cecilia MALMSTRÖM

M. Neven MIMICA

M. Carlos MOEDAS

M. Pierre MOSCOVICI

M. Tibor NAVRACSICS

M. Günther OETTINGER

M. Maroš ŠEFČOVIČ

M. Christos STYLIANIDES

Mme Marianne THYSSEN

M. F.C.G.M. (Frans) TIMMERMANS

M. Karmenu VELLA

Mme Margrethe VESTAGER

en outre:

Mme Federica MOGHERINI, nommée haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

*Article 2*

La présente décision est transmise au Parlement européen.

Elle est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil*

*Le président*

---